

## FORMATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ)



N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

### PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Référent(s) Plan Particulier de Mise en Sûreté.

### PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

### OBJECTIFS :

- ♦ Être capable de rédiger et de mettre en œuvre un plan particulier de mise en sûreté
- ♦ Être capable d'animer un exercice de mise en sûreté

### DURÉE DE LA FORMATION :

- ♦ 1 journée, soit 08h00 environ

### CONTENUE DE LA FORMATION :

- ♦ Notion de risques majeurs et présentation des enjeux liés au PPMS
- ♦ Les références réglementaires liées au PPMS
- ♦ Méthodologie pour la rédaction et la mise en œuvre d'un PPMS
- ♦ Proposition d'une trame type de PPMS
- ♦ Visite commentée d'un site du client :
  - Etat des lieux de la sécurisation du site
  - Définition d'une cellule de crise
  - Choix du mode d'alarme pour la mise en sûreté
  - Choix de la ou des zones de confinement
- ♦ Rédaction d'un PPMS lié au site visité
- ♦ L'animation d'un exercice de mise en sûreté
- ♦ Assistance téléphonique et par mail post formation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposé interactif
- ♦ Taux pratiques et mise en situation des participants

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (via vidéoprojecteur),
- ♦ Documents réglementaires

## METHODE D'EVALUATION DES COMPETENCES :

- ♦ Réalisation d'un PPMS par les participants

## TARIF :

- ♦ Sur devis / Nous consulter

## INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...).
- Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée à la nature et au type de formation. Celle-ci devra être équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI afin que les supports visuels et audio-visuels puissent y être projetés ou diffusés.
- Le nombre de places assises disponibles doit être adapté au nombre de participants inscrits.

## DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initiée soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 7 jours minimum suivant nos disponibilités mutuelles

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité